



AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

DELIBERATION ATC/CA/1/3 PORTANT ADOPTION DES BUDGETS AFFECTÉS AU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE L'ATC POUR L'ANNÉE 2026

SEANCE DU 4 FÉVRIER 2026

Le conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le mercredi 4 février 2026 à 14h30 dans la salle Henri Matisse du Palais des Congrès d'Ajaccio, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

*Mmes et MM. Muriel FAGNI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Don Joseph LUCCIONI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Christelle COMBETTE, Marc SIMONI, Benoît CHAUDRON.

ÉTAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;
*Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. François SORBA ;
*M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Muriel FAGNI ;
*Mme Juliette PONZEVERA à M. Paul-Joseph CAITUCOLI ;
*M. Charles VOGLIMACCI à Mme Christelle COMBETTE ;
*M. Jean-Charles MARTINELLI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA ;
*M. Attilius CECCALDI à M. Marc SIMONI ;
*Mme Josette MAZZACAMI à M. Benoît CHAUDRON ;
*M. Ludovic SUSINI à M. Hervé Valdrighi ;
*M. Jacques COSTA à M. Don Joseph LUCIANI.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

* Mmes et MM. Georges MELA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Christophe ANGELINI, Pierre POLI, Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI, Pierre NEGRETTI, Dominique DI MENZA, Jean-Marc VENTURI, Guy LANNOY, Pierre-Jean RUBINI, Paul-André ACQUAVIVA, Carole LECCIA, Eric CASCIO, Jean TOMA.

MEMBRE CONSULTATIF PRESENT :

*Mme Martine STAEBLER, Payeur Régional de Corse.

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :

- *M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
- *M. le Préfet de Corse ;
- *M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
- *M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
- *Mme la Présidente de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office des Transports de la Corse.

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

- *M. Frédéric PETRUCCI, Directeur ;
- *M. Gérard PERALDI, Secrétaire général ;
- *M. Jean-Guillaume FILIPPI, Responsable Ressources Humaines ;
- *Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, Assistante de la Présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

- *M. Roch de GIACOMONI, Direction des affaires juridiques et de la sécurisation de l'action publique.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la loi n°91/428 du 13 mai 1991 portant statuts de la Collectivité Territoriale de Corse ;
- Vu** la délibération n° 92/105 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 1992 portant adoption des statuts de l'Agence du Tourisme de la Corse et les textes modificatifs successifs ;
- Vu** l'arrêté n° 21/007 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;
- Vu** l'arrêté n° 24/038 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 6 février 2024 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;
- Vu** la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers ;
- Vu** l'arrêté n° 21/173 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 21 septembre 2021 et suivants portant désignation des membres du Conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;
- Vu** la délibération n° 25/032 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mars 2025 portant modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes ;

Vu la délibération n° 25/072 AC de l'Assemblée de Corse du 25 avril 2025 portant modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes ;

Vu la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n° ATC/CA/3/3 du 19 juillet 2023 portant adoption du nouveau règlement budgétaire et financier de l'Agence du Tourisme de la Corse, modifié par délibération n° ATC/CA/2/5 du 8 avril 2024 ;

Vu la délibération n° 25/206 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 portant adoption du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2026 ;

Vu la délibération n° ATC/CA/1/2 du 4 février 2026 portant adoption du budget primitif de l'ATC pour l'exercice 2026.

Sur rapport de sa Présidente

Après en avoir délibéré

ARTICLE PREMIER :

ADOpte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les budgets affectés au Comité Social et Economique de l'ATC pour l'année 2026 pour un montant de 44 125 €.

ARTICLE 2 :

La somme affectée au budget de fonctionnement s'élève à 6 125 €, celle affectée au budget des activités sociales et culturelles s'élève à 38 000 €.

ARTICLE 3 :

Cette subvention sera imputée sur les crédits du budget de l'ATC au Chapitre 65 Compte 6568.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Agence du Tourisme de la Corse et de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 4 février 2026